



N° 028 /MISP/DC/SGM/DGPR/SA

*Smy* *mr*  
Cotonou, le 22/12/2025

## Communiqué Radio-Télévisé

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique communique :

Dans le cadre du concours de recrutement de sept cent quinze (715) élèves agents de police au titre de l'année 2025, la phase écrite se déroulera le **samedi 27 décembre 2025**, sur toute l'étendue du territoire national. Les candidats seront soumis à une épreuve de culture générale d'une durée de trois (03) heures.

A cet effet, il est affiché au siège des douze (12) Directions départementales de la Police républicaine, les listes des candidats retenus après l'épreuve sportive et autorisés à prendre part à la phase écrite. Ces listes sont également disponibles à l'adresse <https://concours.dgpr.easyteam.bj>

Les candidats concernés devront se présenter à **06 heures** dans les centres de composition ci-après, munis de leur carte nationale d'identité ou biométrique ou de leur passeport en cours de validité.

Il s'agit de :

- département de l'Alibori : CEG1 de Kandi ;
- département de l'Atacora : CEG1 de Natitingou ;
- département de l'Atlantique : CEG1 d'Allada ;
- département du Borgou : CEG Hubert K. MAGA de Parakou ;
- département des Collines : CEG1 de Dassa-Zoumè ;
- département du Couffo : CEG1 d'Aplahoué ;
- département de la Donga : CEG1 de Djougou ;

- département du Littoral : CEG Sainte Rita de Cotonou ;
- département du Mono : CEG1 de Lokossa ;
- département de l'Ouémé : Lycée BEHANZIN ;
- département du Plateau : CEG1 de Pobè ;
- département du Zou : CEG1 d'Abomey.

Tout candidat, examinateur ou tierce personne, auteur, coauteur ou complice de tricherie ou de tout autre acte de fraude, sera, selon le cas, disqualifié et poursuivi conformément aux textes en vigueur.

